



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2018

Publié le 02/07/2018

L'an deux mille dix-huit et le jeudi vingt-huit juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, en qualité de Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Dominique CARRE, Gérard CHAPEL, Armelle CHAPON, Alain CLEMENT, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Alain GENES, Gérard JEAN, Jocelyne LECLERE, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Pouvoirs : Anne CAMPS à Luc VEYRAT, Françoise BRYLINSKI à Armelle CHAPON, Denis MARCOUX à Madeleine MARTINEZ

Absents : Corinne D'ALETTO, Amélie BRANTE, Tamara KUZMIC

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

1. Budget de l'Eau : ligne de trésorerie

Le maire propose aux membres du conseil municipal de souscrire une ligne de trésorerie de 200 000 € pour le budget M 49 - AEP.

UNANIMITE

2. RPQS 2017 Eau potable

Le Conseil municipal **ADOpte** le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

UNANIMITE

3. RPQS 2017 Assainissement

Le Conseil municipal **ADOpte** le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

UNANIMITE

4. Désignation d'un adjoint suite à démission

Pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4^{ème} adjoint.

Madame Mireille BOUCHE est proclamée, 4^{ème} adjoint au maire, avec 19 suffrages exprimés.

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

5. Indemnité des élus

Le conseil municipal décide de fixer les indemnités des élus à compter du 1^{er} juillet 2018, selon le tableau ci-après :

ELUS	Taux % de l'indice brut terminal
Maire	39.250
1 ^{er} Adjoint	15.542
2 ^{ème} Adjoint	15.542
3 ^{ème} Adjoint	15.542
4 ^{ème} Adjoint	10.406
5 ^{ème} Adjoint	15.542
6 ^{ème} Adjoint	10.406
Conseiller délégué urbanisme	11.852
Conseiller délégué bulletin municipal	5.271

UNANIMITE

6. Modification tarifs cantine municipale

Le conseil municipal décide de modifier les tarifs des repas de la cantine municipale de la façon suivante :

Type de tarification	Tarif actuel
Elèves domiciliés sur la commune	3.60 €
Elèves non domiciliés sur la commune	4.20 €
Repas adultes	4.20 €
Repas pour ALSH	3.00 €
Accueil enfants allergiques	1.70 €

UNANIMITE

7. Règlement intérieur cantine municipale

Le conseil municipal approuve le règlement de la cantine municipale mise à jour pour la rentrée 2018/2019.

UNANIMITE

8. Instauration d'un tarif pour l'aide aux devoirs

Le conseil municipal approuve la mise en place à la rentrée scolaire 2018 un service d'aide aux devoirs à raison de deux soirs par semaine et pour une durée de 45 minutes par séance (de 17 heures à 17 heures 45).

Les séances, à destination des cours élémentaires et moyens, seront encadrées par un enseignant, au tarif de 1,50 € la séance.

UNANIMITE

9. Frais de scolarité enfants domiciliés hors commune

Monsieur le Maire propose de fixer les participations aux charges de scolarisation des enfants domiciliés hors commune comme suit :

- 1375 € par enfant scolarisé une année en école maternelle,
- 745 € par enfant scolarisé une année en école primaire.

19 POUR – 1 ABSTENTION (D. CARRE)

10. Charges supplétives suite transfert compétence « médiathèque »

Suite au transfert de la compétence Lecture publique Médiathèque à la CCPU au 1^{er} janvier 2018, l'équipement continue d'occuper les locaux communaux.

A ce titre les charges supplétives ont été examinées par la CLECT :

- Mise à disposition gratuite de locaux en tant que perte de recettes
- Mise à disposition gratuite de personnel : 2 235 euros
- Prise en charge des dépenses d'énergie : 5 250 euros.

Le conseil municipal approuve le versement par la CCPU en faveur de la commune d'un montant de **7 485 euros par an sur une période de cinq ans**, correspondant aux charges supplétives liées au transfert de la compétence Médiathèque.

UNANIMITE

11. PETR – projet de Parc naturel régional

Monsieur le Maire explique l'opportunité d'un parc naturel régional pour garantir la préservation d'un territoire et optimiser sa valorisation ;

Aussi, une étude d'opportunité et de faisabilité de création d'un parc naturel régional sera portée par une association de préfiguration composée à 30 % par la Région, 30 % par le Département, 30 % par le bloc communal et 10 % par les membres associés,

Le PETR Uzège Pont du Gard comprend plus de la moitié des communes comprises dans le périmètre du Parc, il a l'ingénierie nécessaire pour travailler avec l'association de préfiguration du Parc en concertation étroite avec tous les élus et les partenaires du Projet de Parc,

Le conseil municipal décide de :

- SOUTENIR l'étude de préfiguration du projet d'un Parc Naturel Régional,
- AUTORISER le PETR à mener les actions en son nom pour créer l'association de préfiguration et à travailler avec la commune pour la réalisation de la charte du projet de Parc Naturel Régional,

Michel DUSSAUD est nommé délégué titulaire de l'association

Rino BENELLI est nommé délégué suppléant de l'association.

14 POUR

4 CONTRE (M. DUSSAUD - Mme LECLERE - M. GENES - Mme CARRE)

2 ABSTENTIONS (Mme BOUCHE – M. CLEMENT)

12. Nouveau local des services techniques

La mairie a fait l'acquisition d'un nouveau local, ancien bâtiment CUMA, qui accueillera prochainement l'ensemble des services techniques et tiendra lieu de stockage de l'ensemble du matériel municipal et intercommunal.

Le conseil municipal décide de nommer le nouveau siège des services techniques :

« Centre technique municipal Mazel »

UNANIMITE

DECISIONS DE MAIRE

D2018-05 du 16 mai 2018 –

M. le Maire informe le conseil municipal de la signature d'une convention de prestation de services avec la société AAAGIS pour la réalisation d'un audit organisationnel du service culturel. Le coût de la prestation (phase ferme) s'élève à 2 940 euros HT.

D2018-06 du 14 juin 2018 –

M. le Maire informe le conseil municipal de la signature d'un accord-cadre avec l'entreprise CANAL pour des travaux d'espaces verts. Le montant minimum annuel HT est de 2 000 € et le montant maximum annuel HT est de 20 000 €.

D2018-07 du 27 juin 2018 –

M. le Maire informe le conseil municipal de la signature d'une convention d'exploitation de la licence IV appartenant à la commune par l'association « Comité des fêtes de St-Quentin-la-Poterie » pour une redevance annuelle de 2 000 euros.

La séance est levée à 20 heures

Le Maire,
Yvon BONZI



